



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Exercice de sécurité civile - Mardi 12 octobre 2021

Simulation d'un accident de la route impliquant de nombreuses victimes



SOMMAIRE

- 1- La réalisation d'exercices de sécurité civile
- 2- Les moyens mobilisés par les partenaires
- 3- Les objectifs de l'exercice Noviroutes87
- 4- Scénario et choix du lieu de l'exercice

Contact presse :

Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr -

Portable : 06 17 48 14 96 - tel 05 55 44 17 50 ou 17 56 ou 17 57

1- La réalisation d'exercice de sécurité civile

La réalisation d'exercices de sécurité civile, réguliers et réalistes, est une nécessité pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tous temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en danger la société.

La préfecture organise chaque année au moins 4 exercices de sécurité civile répondant à une programmation annuelle arrêtée en concertation avec les services de l'État partenaires du préfet dans la gestion de crise. Un de ces 4 exercices est un exercice dit « terrain », de grande ampleur, comportant le déploiement des moyens humains et matériels et associant les services qui prennent part à la gestion de crise autour du préfet.

Ainsi, Seymour MORSY, préfet de la Haute-Vienne a souhaité organiser le mardi 12 octobre 2021 un exercice dénommé « NOVIROUTE87 » sur la RN 141 simulant un accident routier impliquant de nombreuses victimes.

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, les exercices permettent d'expérimenter et valider les procédures et outils élaborés en planification. Ils permettent également de développer les savoir-faire et la connaissance mutuelle des services impliqués, les faisant travailler de la façon la plus réaliste possible sur tous les aspects de la gestion de crise. Le retour d'expérience réalisé donne lieu à la fois à la prise en compte de bonnes pratiques et à la définition d'actions d'amélioration.

Le préfet au cœur de la gestion de crise

La population attend de l'État une protection, une prise en charge devant les événements qui peuvent l'atteindre dans son intégrité, sa sécurité personnelle, ses biens et son cadre normal d'existence. Responsable de la protection des populations, le préfet de département est en première ligne dans la gestion des crises.

Son rôle consiste à :

- animer une équipe et appliquer des règles de conduites adaptées aux risques évalués préventivement ;
- mettre en place des structures de commandement (centre opérationnel départemental, poste de commandement opérationnel, etc.)
- préparer une stratégie de protection des populations et établir une réponse

opérationnelle

- établir une communication claire et cohérente, qui réponde aux attentes de la population en faisant savoir ce qui se passe et ce que font les autorités.

2- Les moyens mobilisés par les partenaires et objectifs

L'exercice va mobiliser sur place plus de 215 acteurs appelés à intervenir dans ce type de crise.

Plusieurs services seront engagés : la Gendarmerie nationale, les sapeurs pompiers du SDIS et les équipes du SAMU, l'université de Limoges, la délégation militaire de défense, les personnels de l'Agence régionale de santé, de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP), de la DIR Centre ouest de la préfecture, les associations agréées de sécurité civile (ADPC, UDPS), le conseil départemental, les mairies (St-Junien, St-Brice-sur-Vienne, St-Victurnien, Oradour/Glane, Veyrac), des figurants élèves de l'Institut de formation sanitaire et social du Limousin de la Croix rouge (IFSS).

Les effectifs du Groupement de Gendarmerie départemental de la Haute-Vienne

Forces en présence : Le général commandant le groupement de la Haute-Vienne, chef opérationnel assisté d'un officier adjoint et d'officiers spécialistes – OAR -OAPJ – OAC commande 467 personnels de tous statuts.

Le Centre d'opérations de gendarmerie (COG 87) : réceptionne les appels téléphoniques du département en zone gendarmerie et oriente les patrouilles selon l'événement

3 compagnies de Gendarmerie – Limoges (124 personnels) – Saint-Junien (95 personnels)- Bellac (69 personnels)

3 brigades de recherche (dédiées à la partie judiciaire)

3 PSIG pelotons de surveillances et d'intervention

1 escadron départemental de sécurité routière – sécurité des mobilités (59 personnels)

SOLC – moyens Transmissions avec un véhicule équipé (antenne – radio - informatique)– conduit l'interopérabilité sur le terrain et les connexions avec les différents services de l'État.

SOLC est équipée d'un drone (Pilote et assistante télépilote)

Partie enquête :

Choix par le procureur de la République du service enquête

- Nécessite en fonction de la gravité de l'événement à gérer, au niveau local des actes de criminalistiques de 1er niveau sont réalisés par les TICP – techniciens d'investigations criminelles de proximité.

- Au niveau départemental, la mission criminalistique est menée par la BDRIJ , brigade départementale et plus particulièrement par la CIC (cellule d'identification criminelle) chargée de la recherche et du traitement criminalistique des traces et des indices.
- Le niveau national peut être aussi sollicité – IRCGN, avec déplacement des spécialistes sur une zone.

Section de recherches de Limoges

Engagement possible en moyen aériens de l'équipage SAG de Limoges (section aérienne de Limoges) – survol de zone – prise de photos et film, de scène de crime.

Concours d'équipes cynotechniques – Plongeurs

Gendarmerie des Transports aériens de Bordeaux pour concours si accident d'aéronef.

Les moyens du SDIS 87

Environ 60 personnels sapeurs-pompiers du SDIS 87 seront mobilisés pour l'exercice Noviroutes87 et une dizaine d'engins de secours constituant 2 groupes de commandement, 2 groupes codis, 1 groupe secours routier, 1 groupe PMA et 1 groupe médical (1 groupe médical de renfort).

Des renforts « brancardage » seront pré-positionnés pour une éventuelle demande de renfort.

Le rôle du SAMU 87 dans l'exercice Noviroutes87

Dans le cadre de l'exercice Noviroutes87 le SAMU 87 organise la prise en charge médicale sur le site du maximum de victimes en appliquant les standards de la médecine d'urgence. Les moyens médicaux, paramédicaux, pharmaciens sont acheminés, grâce aux ambulanciers du SMUR sur le site de la catastrophe.

Le SAMU 87 dispose de ses vecteurs habituels, ainsi que de la berce contenant un lot polyvalent (PSM1) et une tente permettant de monter un Poste Médical Avancé(PMA). D'autres lots polyvalents peuvent être acheminés, en fonction du nombre de victimes.

Les premiers soins sont prodigués aux victimes sur site, puis, grâce à la régulation du SAMU, les victimes sont réparties dans les différents hôpitaux, en fonction de leur gravité et du plateau technique de chaque établissement. Le but est toujours d'offrir la prise en charge optimale aux victimes, sans saturer les structures hospitalières.

Cette régulation de crise (avec une salle dédiée) se fait en parallèle de la régulation médicale quotidienne car les pathologies habituelles sont prises en charge comme de coutume.

D'autre part, les régulations de SAMU sont interconnectées ce qui permet une montée en charge avec le SAMU de Zone de BORDEAUX, et les SAMU limitrophes, notamment pour les moyens hélicoptérés si des victimes devaient être évacuées vers des centres hospitaliers plus éloignés.

Enfin le SAMU peut activer la CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) pour la prise en charge des impliqués et des éventuels traumatismes psychologiques sur place.

Par ce type d'exercice, les équipes du SMAU 87 cherchent à améliorer leurs réflexes face aux SSE et leurs coordinations avec les moyens du SDIS, avec pour objectif d'offrir une prise en charge optimale aux victimes.

[L'institut de formation en soins infirmiers du CHU de Limoges](#)

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU de Limoges est pleinement mobilisé dans l'exercice Noviroutes87.

70 étudiants de 3^e année jouent le rôle des victimes, lors de cet exercice de grande ampleur. Ils sont encadrés par les formateurs et la responsable de l'IFSI.

Par ailleurs, les formateurs et la responsable de l'IFSI assurent le maquillage des victimes, afin d'augmenter le réalisme des blessures.

Pour les étudiants, cet exercice permet de mobiliser tous les apprentissages qu'ils ont acquis durant leur cursus de formation.

3- Les objectifs de l'exercice

L'exercice Noviroutes87 a pour objectif de :

Tester les dispositions du plan ORSEC Nombreuses Victimes (NOVI)

➤ Tester la coordination entre les différents services :

- acteurs du secours SDIS, SAMU, CHU, Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) ARS, Associations agréées de sécurité civile (ADPC, UDPS). La prise en charge des victimes sera testée concrètement et de façon très réaliste grâce au concours des élèves volontaires de l'Institut de formation en soins infirmiers (environ 70)
- forces de l'ordre : Gendarmerie
- opérateurs routiers : DIR Centre Ouest et conseil départemental
- mairies du secteur concerné (St Junien, Oradour sur Glane, St Brice sur Vienne et St-Victournien)
- Maîtriser la chaîne de commandement et la coordination entre les différents

PC, entre le COD et un PCO

➤ Permettre à tous les services de tester leur doctrine opérationnelle sur un accident de la route occasionnant de nombreuses victimes, principalement sur cet exercice la prise en charge des victimes (déploiement d'un Poste médical avancé, prise en charge des impliqués...)

➤ Tester le système d'identification et de dénombrement des victimes (SINUS = système d'information numérique standardisé), permettant d'établir une liste unique des victimes

➤ Tester l'interopérabilité entre les services

➤ Tester l'activation d'une Cellule d'Information du Public (CIP) auprès du COD

➤ Maîtriser la communication sur un événement comportant de nombreuses victimes

► tester la chaîne d'alerte

L'alerte est donnée par les personnes sur place au moment du sinistre, soit par un appel téléphonique au 17 (la police), ou au 18 ou 112 (les pompiers), ou au 15 (le SAMU). Quel que soit le service destinataire de l'appel, l'information est répercutée vers les autres services de secours qui seront appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l'aide aux victimes.

Dès que l'information est confirmée, elle est transmise au préfet qui décide s'il convient d'activer le plan ORSEC.

L'exercice permet de tester la réactivité des services et de vérifier que les outils sont opérationnels.

Le déclenchement du plan ORSEC induit l'activation du centre opérationnel départemental, ou cellule de crise, qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, service de la communication interministérielle, Direction départementale de la Sécurité Publique, Groupement de gendarmerie départemental, Service départemental d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civile, SAMU, ARS).

► tester la chaîne de commandement

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l'état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d'information susceptible d'intéresser

l'organisation des secours. Ces renseignements ont pour objet d'acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats et de prévoir leur éventuelle montée en puissance.

Le préfet ou son représentant (directeur de cabinet ou sous-préfet d'arrondissement) assure la direction des opérations. L'intervention des forces de l'ordre est placée sous le commandement du COPG (Chef opérationnel police/gendarmerie).

Le préfet veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d'intervention.

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l'efficacité des opérations et doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

► **Faire face à un afflux important de victimes**

Un poste de commandement opérationnel, dirigé par un membre du corps préfectoral peut être activé sur décision du préfet. Implanté à proximité du lieu de l'événement, le PCO a pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des opérations réalisées sur les lieux du sinistre : secours aux victimes, ordre public, mise en place d'un périmètre de sécurité, circulation et filtrage, identification des victimes, enquête judiciaire, presse, relations avec les élus... Le PCO réalise la synthèse et la remontée des informations vers le COD.

SINUS (Système d'Information Numérique Standardisé), de suivi des victimes en cas de crise majeure)

Le besoin de disposer d'un système d'identification et de suivi des victimes et des personnes impliquées adapté à un scénario de crise majeure a été mis en évidence par les attentats.

Ce besoin répond à trois objectifs principaux :

- l'information des autorités pour une gestion de crise et une communication de qualité,
- l'aide aux enquêtes de police judiciaire,
- l'information du public et notamment des proches des victimes.

Le système SINUS (Système d'Information Numérique Unique Standardisé) répond à ce

besoin en fiabilisant la remontée et le traitement des informations indispensables au suivi des victimes.

En cas de crise majeure, il met en œuvre un système d'information commun à l'ensemble des services intervenant (secours, police, hôpitaux, etc.) qui permet, en temps réel et tout au long de la chaîne de soins, le suivi des personnes impliquées ou victimes.

Le système SINUS repose sur :

- un identifiant : dès sa prise en charge, chaque victime se voit dotée d'un bracelet à code barres muni de stickers supplémentaires destinés à l'identification de documents ou d'effets liés à cette personne.

Il résiste à toute dégradation due à la chaleur ou aux produits décontaminants et peut être porté plusieurs semaines sans provoquer d'irritations.

- une base de données vers laquelle est transféré en temps réel l'ensemble des informations concernant les victimes. Cette base de données est installée sur un site Internet sécurisé implanté au centre de traitement de l'information du ministère de l'Intérieur. Seuls les personnels autorisés y ont accès, soit en lecture simple, soit en écriture, selon leur profil.

Le système SINUS permet :

- d'établir rapidement un bilan chiffré,
- d'établir en temps réel une liste globale exhaustive (LUV), quels que soient la dispersion des patients, la rectification ou l'enrichissement des données initialement saisies,
- d'organiser l'exploitation de ces données en fonction des spécificités requises (classements par tranches d'âge, par sexes, par nationalités, par domiciles, par lieu d'hospitalisation...),

La prise en charge psychologique des victimes et des familles

Activée par le SAMU à la demande du directeur des opérations, la cellule d'urgence médico psychologique est chargée de prodiguer des soins médico-psychologique immédiats aux victimes et à toutes personnes impliquées dans l'événement. Elle coordonne l'action des autres acteurs contribuant à l'aide et au soutien des victimes (notamment les associations agréées de sécurité civile (AASC) et les associations d'aide aux victimes).

Information de la population et communication avec les médias

La réponse téléphonique au public nécessite une parfaite coordination entre les instances en charge de la gestion de crise d'une part et entre les différents numéros activés d'autre part.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes est à même de répondre aux questions d'ordre général du public et d'apporter le soutien nécessaire aux victimes et à leurs proches. Activée, elle a également la charge de la consolidation du bilan victimaire. Cette cellule ne se substitue pas aux numéros d'urgence mais s'assure de la bonne redirection vers les services compétents.

Pour des raisons évidentes de sécurité, la presse est maintenue à l'extérieur du périmètre de sécurité pour ne pas entraver les opérations de secours et ne pas exposer les victimes.

Au tout début des opérations, les représentants des services des forces de l'ordre ou pompiers peuvent communiquer sur des éléments factuels (périmètre de sécurité, accès, sécurisation de la zone).

Dès lors que le plan ORSEC est déclenché, la communication s'effectue à partir du COD qui concentre les informations remontant du terrain et les transmet aux médias sous forme de communiqués ou de brèves sur les réseaux sociaux.

Le préfet peut décider de s'adresser personnellement aux médias ou désigner des porte-parole qui seront seuls habilités à répondre aux demandes d'interviews.

La préfecture n'est pas autorisée à communiquer sur l'identité des victimes.

L'enquête judiciaire

Dans le cadre de la police judiciaire, la gendarmerie nationale informe le Procureur de la République de la situation, et, sous sa direction, conduit l'enquête.

A cet effet, le service enquête, procède aux constatations sur le périmètre protégé en vue de rassembler des preuves matérielles ; procède aux auditions des témoins et victimes qui peuvent être immédiatement entendues ; participe aux identifications des personnes ; recherche les propriétaires de biens et valeurs et procède aux restitutions ; procède à tous actes nécessaires à la manifestation de la vérité.

4- Scénario et choix du lieu de l'exercice

Un véhicule utilitaire roulant à vive allure a provoqué un accident de la route dans la matinée du 12 octobre sur la RN 141.

Cet accident a déclenché un événement majeur impliquant plusieurs véhicules ainsi que des bus.

De nombreuses victimes sont à déplorer. Le plan NOVI a été déclenché.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 05 55 44 17 50 - 17 56 - 17 57
Mél : pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

1, rue de la préfecture
87031 LIMOGES cedex